

CENTRES D'ACCUEIL POUR LES FAMILLES

HEURES DE BUREAU ET SITES DE NOS LOCAUX POUR LES FORMALITÉS DE LA RENTRÉE DES CLASSES du 7 août au 22 septembre

Pour mieux accommoder les familles en ce moment combien pressant de l'année, nos bureaux ont été transférés **temporairement à une autre adresse du 7 août au 22 septembre 2023**.

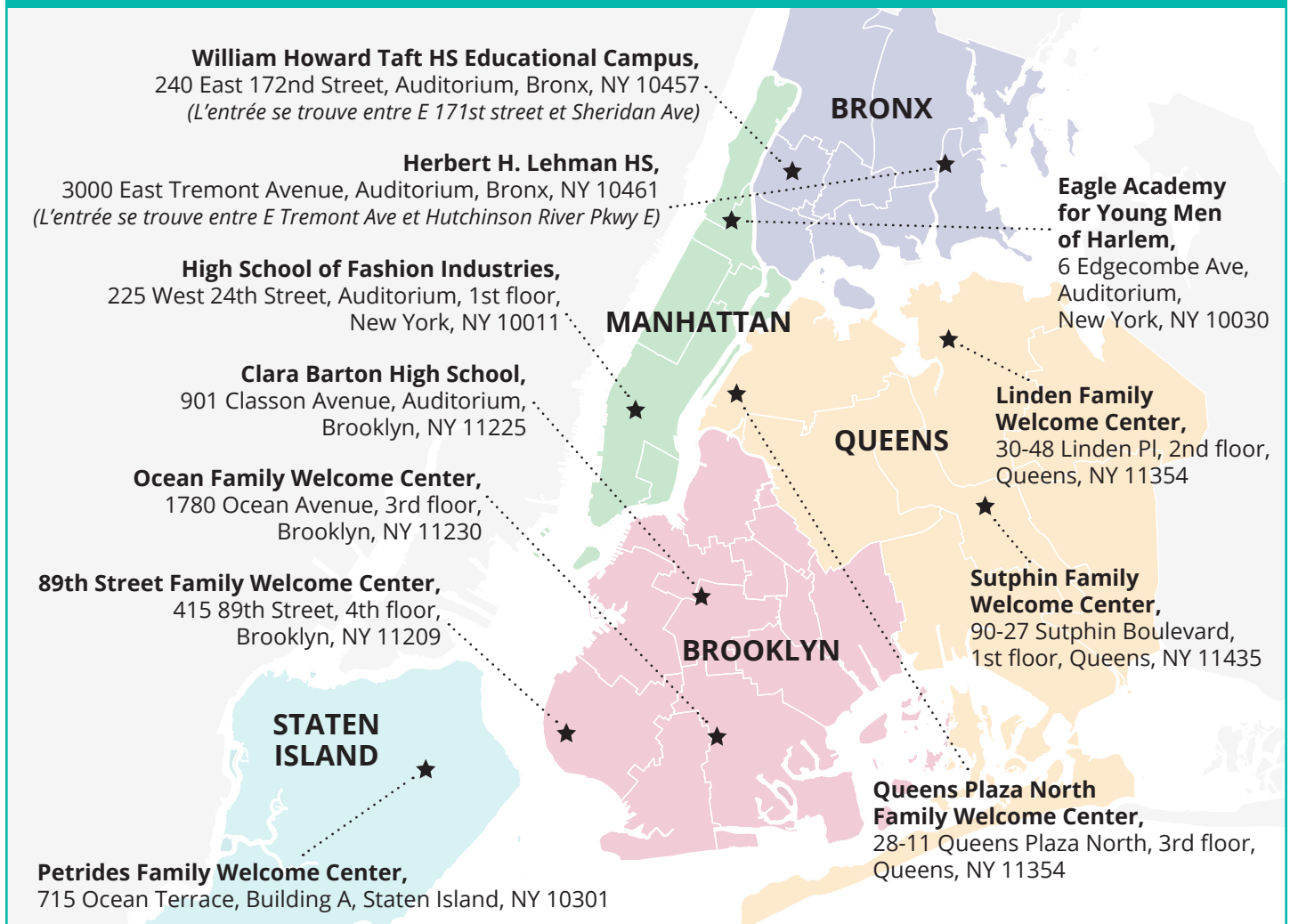
Nous reprendrons nos activités aux heures régulières dans nos locaux le 26 septembre. Pour des informations actualisées sur nos heures de bureau et nos sites, veuillez vous rendre sur schools.nyc.gov/FWC ou prenez un rendez-vous en appelant **718-935-2828**.

HORAIRE

LUNDI – JEUDI, de 8h00 à 17h00 | VENDREDI, 8h00 à 15h00

Tous les sites seront **FERMÉS** le lundi, 4 septembre à l'occasion de la fête du travail (Labor Day) et le lundi, 25 septembre à l'occasion du Yom Kippur.

SITES



AIMERIEZ-VOUS QU'ON VOUS OFFRE UNE PLACE DANS UNE ÉCOLE POUR L'AUTOMNE ?

Choisir des écoles publiques de NYC



Nouveaux élèves

Renseignez-vous sur ce qu'il vous faut faire pour inscrire votre enfant sur le site schools.nyc.gov/NewStudents ou appelez **311**. Nous avons une place pour votre enfant !



Veillez vous renseigner sur votre district scolaire

Sur l'école de secteur de votre quartier sur le site schoolsearch.schools.nyc. Nombre d'élèves des écoles primaires et des collèges de la ville de New York fréquentent leur école de secteur.



Consultez MySchools :

Explorez vos options de programmes et d'écoles dans les annuaires en ligne sur le site MySchools.nyc.

LISTE DE CONTRÔLE EN VUE DE L'INSCRIPTION DE L'ENFANT

Veillez à apporter les documents suivants à l'école lors de la préinscription de votre enfant.

- un justificatif de l'âge de votre enfant (certificat de naissance, passeport ou certificat de baptême de l'enfant),
- le carnet de vaccination de votre enfant (si disponible),
- le dernier bulletin scolaire/relevé de notes de votre enfant (si disponible), et
- deux (2) documents prouvant l'adresse de votre demeure—vous y trouverez une liste de documents qu'on accepte à ce titre sur le site schools.nyc.gov/NewStudents.

***MERCİ DE NOTER :** Les élèves en logement temporaire (Studenty in Temporary Housing-STH), reconnus comme tels au niveau de la loi McKinney-Vento, n'ont pas à présenter de documents (notamment un document indiquant l'adresse de leur demeure ou des documents prouvant leur âge ou un carnet de vaccination) pour s'inscrire. Les écoles doivent préinscrire l'élève provisoirement et ensuite collaborer avec le STH (elles doivent consulter la personne proposée par le DOE en charge de ces élèves pour obtenir les documents).